

Guide d'information à l'usage du CANDIDAT pour les admissions post-bac

*Portail unique
www.admission-postbac.fr*

The screenshot shows the homepage of the admission-postbac.fr website. The header reads "Bienvenue sur le site national de coordination des admissions PostBac". On the left, the vertical text "Admission Post-Bac" is displayed. The main content area is divided into several sections:

- A navigation menu with links: "C'est quoi?", "Pour qui?", "Quand?", "Comment?", "Recherche de formation", and "Le guide du candidat".
- A "SESSION 2010" section with a progress indicator showing steps 1 through 6, with step 1 highlighted.
- A "Liens utiles" section with links to "Votre académie" and "Aides financières".
- A "M'INSCRIRE ou accéder à MON DOSSIER" button with three arrows pointing right.
- An "onisep postbac" logo with the text "Avant de vous inscrire, complétez votre information avec l'Onisep".

At the bottom, there is a footer with the text "Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche", "Nous contacter | mentions légales", and "Mise à jour : 10/07/09". On the right side of the screenshot, there is a partial view of a smiling woman with a pink scarf.

Suivez le guide

année 2010 - Académie de Corse

VOUS ÊTES CANDIDAT

à l'admission en 1^e année d'études supérieures en France

Vous utiliserez un PORTAIL UNIQUE pour vos candidatures POST-BAC

www.admission-postbac.fr

Ce site vous permettra de :

- vous **INFORMER** sur les différentes formations possibles
- **DÉPOSER VOTRE CANDIDATURE** aux formations post-bac que vous aurez choisies

Ouverture du portail et de son espace information le 3 décembre 2009

Il vous est fortement conseillé de consulter le portail pour vous familiariser avec le contenu et la procédure.

Vous êtes concerné si

- vous êtes scolarisé en terminale générale, technologique ou professionnelle d'un établissement public ou privé sous contrat de l'Education nationale, de l'Agriculture, du CNED, d'un centre de formation d'apprentis,
- vous êtes titulaire d'un baccalauréat et souhaitez changer de parcours de formation,
- vous désirez reprendre des études supérieures (*attention : s'informer sur les conditions d'accès à l'enseignement supérieur*).

Guide réalisé par

Les FORMATIONS

pour lesquelles l'accès au **portail** est obligatoire

- Les **BTS (brevets de technicien supérieur), le DCG (diplôme de comptabilité et de gestion)**
- Les **BTSA (brevets de technicien supérieur agricole)**
- Les **CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles)** - CPGE de lycées
- Les **DUT (diplômes universitaires de technologie)** des IUT (instituts universitaires de technologie)
- Les **Formations d'ingénieurs**
Consulter la liste disponible dans la rubrique « Recherche de formations »
- Les **Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture**
- Les **licences (1^{ère} année en université)**
- Les **L1 communes aux études de santé** (4 filières : médecine, odontologie, pharmacie et sage-femme)
- Les **MAN (classes de mise à niveau hôtellerie)**
- Les **MANAA (classes de mise à niveau en arts appliqués)**

Pour toutes les autres formations :

paramédicales, sociales, artistiques, agricoles,... vous devez vous adresser directement aux écoles choisies pour finaliser vos inscriptions.

CONSEIL !

Pour vous aider dans le choix de vos études, n'hésitez pas à prendre contact au lycée avec le conseiller d'orientation psychologue et votre professeur principal, ou de vous rendre au CIO ou au CDI de votre lycée. L'«Après Bac» de l'Onisep constitue pour vous une source d'information utile.

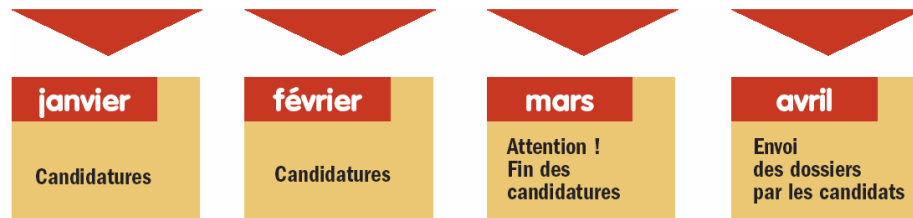
Les quatre grandes étapes de la procédure d'admission

PREMIÈRE ÉTAPE

Dépôt des candidatures sur le portail
• du 20 janvier jusqu'au 20 mars

DEUXIÈME ÉTAPE

Constitution et envoi des dossiers de candidatures
• jusqu'au 2 avril

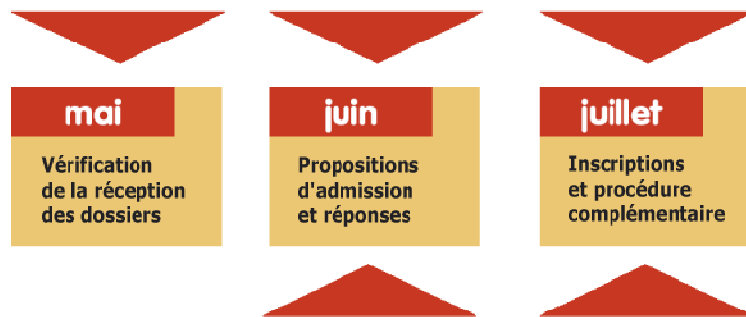


TROISIÈME ÉTAPE

Propositions d'admission et réponses des candidats
• entre le 10 juin et le 15 juillet

QUATRIÈME ÉTAPE

Inscriptions
• calendrier variable suivant les établissements



La procédure complémentaire sur places vacantes à partir du 25 juin

1^{re} étape

Accès au portail

www.admission-postbac.fr

A partir de début décembre, je m'informe sur les formations, leur contenu, les lieux de formation. Pour cela je peux naviguer sur les différents sites qui me sont proposés.

A partir du 20 janvier 2010

→ J'ouvre un dossier électronique au moyen de mon numéro Identifiant National Elève (INE). Il figure notamment sur le relevé des notes des épreuves anticipées passées en classe de 1^{er}. Si je ne suis pas reconnu, je me mets en relation avec mon établissement,

→ Simultanément, je communique mon adresse mail (obligatoire dans la procédure). Si je n'en possède pas, j'ai la possibilité d'en créer une à partir d'un ordinateur de mon lycée,

→ Lors de ma première connexion au site, un numéro d'inscription m'est attribué ; il figurera sur chaque fiche de vœu. Un code confidentiel m'est également attribué,

→ Je saisis l'ensemble de mes demandes de formation

Le nombre maximum de demandes est de 36 dont 12 maximum par type de formation soit :
12 pour CPGE+CPES (dont 6 maxi par voie CPGE), 12 pour DUT, 12 pour STS+DMA, 12 pour 1^{ère} année universitaire (L1+1^{ère} année commune aux études de santé+DEUST+DU), 12 pour formations d'ingénieurs (les vœux sont comptabilisés par réseau d'écoles et non par établissement ; par exemple, un élève candidat dans les 5 INSA se voit compter pour un seul vœu), 12 pour autres formations (DCG, MAN hôtellerie, MANAA, année "0" à l'université pour préparer l'entrée en L1, classes préparant aux concours sociaux et paramédicaux) dont 3 maxi pour MANAA.

1 demande = 1 formation dans 1 établissement

Exemple :

BTS systèmes électroniques au lycée xxx

BTS systèmes électroniques au lycée yyyyyy

→ Je classe ces différentes demandes selon mes préférences en fonction de mon projet professionnel, sans autocensure ni calcul quant à mes chances d'être retenu, je peux modifier l'ordre des vœux jusqu'au 4 juin

→ J'imprime mes différentes fiches de vœu.

Ces candidatures deviennent définitives.

Attention !

Cette étape s'achève le 20 mars n'attendez pas le dernier jour

2^e étape Constitution et envoi des dossiers de candidatures

→ Dès la fin de l'impression de mes fiches de vœu, je constitue **UN dossier papier par formation demandée** (sauf pour les licences et les établissements qui ne demandent pas de dossier papier) en respectant la liste des pièces demandées figurant sur chaque fiche de vœu (voir page ? un exemple de fiche),

→ **Je m'assure que chacun de mes dossiers est complet**

Avant son envoi :

| ENVOI DES DOSSIERS | Formations Sélectives (BTS, IUT, CPGE, Ecoles...) | Formations Non Sélectives (L1, 1 ^{ère} année commune parcours santé) |
|--------------------|--|---|
| QUI ? | Le candidat | Pas d'envoi de dossier papier. Pour les demandes d'avis de poursuite d'étude en L1, les universités utiliseront des informations numérisées (récupérées depuis le dossier Admission Postbac) |
| OU ? | Aux formations demandées. Voir l'adresse qui figure sur chaque fiche de vœux | |
| QUAND ? | Jusqu'au 2 avril | |

→ **Je m'assure de la bonne réception de mes dossiers** en consultant mon dossier électronique avant le 10 mai 2010.

3^e étape Propositions d'admission et réponses des candidats

Les propositions d'admission concernent les candidatures pour toutes les formations.

A partir du 10 juin, 3 phases de propositions d'admission vont se succéder :

- Phase 1 - du 10 au 13 juin,
- Phase 2 - du 24 au 27 juin,
- Phase 3 - du 15 au 18 juillet.

Au cours de chacune de ces 3 phases, il vous sera demandé de répondre à la proposition qui vous sera faite. Vous disposerez d'un délai de 72 heures pour répondre.

4 réponses sont possibles :

→ **OUI définitif** - j'accepte cette proposition, et aucune autre proposition ne me sera faite.


→ **OUI MAIS** - j'accepte pour l'instant, mais je maintiens ma candidature pour des vœux mieux placés ; je participe alors aux phases suivantes. Si une nouvelle formation m'est proposée ultérieurement, je perdrai automatiquement mes droits sur la proposition actuelle et sur les formations moins bien placées dans ma liste.

→ **NON MAIS** - je refuse la proposition, mais je maintiens ma candidature pour des vœux mieux placés ; ATTENTION ! Je ne suis pas sûr d'avoir d'autres propositions, et je ne pourrai plus être admis dans la formation que je refuse, ni dans celles placées en dessous dans ma liste.

→ **DEMISSION générale** - je ne suis plus candidat pour aucune formation de ma liste de vœux.

Attention ! Tant que je n'ai pas répondu « OUI définitif » à une proposition, je dois me connecter sur mon dossier électronique à chaque phase de proposition. Sans réponse de ma part dans les délais imposés, je serai automatiquement démissionné.

Fiche de vœu

| | | |
|---|---|--|
| <i>Scolarité en cours et établissement fréquenté :</i> Sciences et technologie industrielles (classe TGEL) Louis Couffignal Strasbourg (67) N° RNE : 0670083D (Tel : 0000000000, Fax : 0000000000) | DEMANDE D'ADMISSION EN FORMATION POSBAC FICHE DE VŒU SESSION 2008  | <i>Domaines, spécialité et établissement demandés :</i> BTS - Services Informatique de gestion René Cassin Strasbourg (67) N° RNE : 0670083D (Tel : 0000000000, Fax : 0000000000) |
|---|---|--|

Mlle DUPONT Marie, Anne, Claire Numéro de dossier : 1000

Né le : 19/06/1990 Sexe : M N° BEA : 1501001211C
 Classe : TGEL Spécialité : Génie électronique
LV 1 : Anglais LV 2 : Allemand

Année d'entrée en seconde : 2005

Boursier : Non boursier

Scolarité antérieure

| Année | Classe/Série/Specialité | Etablissement | Ville | Département/Pays |
|-----------|--|------------------|------------|------------------|
| 2005/2007 | Première Sciences et technologie industrielles | Louis Couffignal | Strasbourg | Bas-Rhin |
| 2005/2006 | Seconde | Haut-Barr | Saverne | Bas-Rhin |
| 2004/2005 | Troisième | | | Bas-Rhin |
| 2003/2004 | Quatrième | | | Bas-Rhin |
| 2002/2003 | Cinquième | | | Bas-Rhin |

| Bac | |
|---|----|
| Écrit de Français (épreuve anticipée) | 10 |
| Histoire - Géographie (épreuve anticipée) | 11 |
| Oral de Français (épreuve anticipée) | 7 |

Signature du candidat attestant l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à : le :
Signature(s) :

Pièces à joindre au dossier :

- La copie des bulletins des trois trimestres de la classe de Première
- La copie des bulletins des deux premiers trimestres de la classe de Terminale
- La copie du relevé des notes obtenues aux épreuves anticipées du baccalauréat
- Une lettre de motivation pour la formation concernée (sur le modèle imprimé avec cette fiche)
- La fiche pédagogique, remplie en ligne par vos professeurs et qui vous sera remise par votre établissement
- La présente fiche de vœu signée
- Insérer l'ensemble des documents constitutifs du dossier dans une pochette transparente

Adresse d'envoi :

René Cassin
4 rue scholich
BP67
67046 Strasbourg

Date limite d'envoi : 04 avril 2008

pour vous aider dans vos choix

Participer aux journées d'information sur l'enseignement supérieur : les "Incontri 2010"



Incontri 2010
l'après bac en Corse
Rencontrez votre orientation...

Enseignement supérieur en Corse - 21 Janv. 2010 sur bateau Corsica Ferries

Bastia
JPO Lycée Vincenzini
Mardi 26 et
Mercredi 27 Janv. 2010 (matin)
Forum - JPO
Lycée Jeanne d'Arc
Mardi 16 Février 2010
Journées thématiques
Lycée Giacinto de Casabianca
sur rendez-vous

Corte
JPO Université
17 Février 2010

Enseignement supérieur en Corse - 1^{er} Déc. 2009 Palais des Congrès

Ajaccio
Forum - JPO
Lycée Laetitia
Mercredi 10 Fév. 2010 (matin)

Sartène
JPO Lycée agricole
Samedi 13 Mars 2010

Prunelli di Fiumorbo
Forum
Lycée du Fiumorbo
Semaine du
1^{er}-05 Février 2010

Porto-Vecchio
Forum
Lycée de Porto-Vecchio
Semaine du
1^{er}-05 Février 2010

Les "Incontri" :

Rencontrer un professionnel de l'orientation

Les centres d'information et d'orientation (CIO)

- Ajaccio T 04 95 10 06 06 ;
- Bastia T 04 95 30 09 90 ;
- Corte T 04 95 45 00 21
- Ile Rousse T 04 95 60 04 10 ;
- Porto-Vecchio T 04 95 70 14 65 ;
- Sartène T 04 95 73 47 73

Le service commun universitaire d'information et d'orientation (SCUIO)

Corte T 04 95 45 00 21

S'informer en ligne

Sites généralistes :

- Le site du SAIO sur l'ensemble des procédures d'admission post bac
www.ac-corse.fr/INOR/
- Le site Post-Bac de l'Onisep <http://post-bac.onisep.fr>
- Le site de l'Onisep sur les métiers, les formations : www.onisep.fr

Les sites d'établissements :

- www.ac-corse.fr (lycées)
- www.univ-corse.fr (Université Pascal Paoli)
- www.epl.sartene.educagri.fr (lycée agricole)

Poser une question sur la procédure :

utiliser « nous contacter » sur le site www.admission-postbac.fr

